

Résumé exécutif de la Note d'orientation sur le conseil agricole

**RELANCER LE CONSEIL ET LA VULGARISATION
AGRICOLE EN AFRIQUE SUB-SAHARIENNE :
POUR DE NOUVELLES POLITIQUES EN COHERENCE
AVEC LES REALITES DE TERRAIN**

iram  **cirad**

FEVRIER 2019

Opération coordonnée par Inter-réseaux Cer France, Cirad & Iram

SIGLES ET ABREVIATIONS

AFD	Agence Française de Développement
CERFRANCE	Centre d'Economie Rurale/France
CEF	Conseil à l'exploitation familiale
CIRAD	Centre International de Recherche Agronomique pour le Développement
IRAM	Institut de Recherches et d'application des Méthodes de Développement
OP	Organisation de Producteurs
SNCA	Système National de Conseil Agricole
TIC	Technologie de l'information et de la communication

Le Groupement Inter-réseaux Développement Rural – IRAM – CERFRANCE – CIRAD a été mobilisé par l'Agence Française de Développement (AFD) pour engager une réflexion sur le conseil agricole. Ce processus s'inscrit dans le cadre de la formulation d'une stratégie qui guidera l'AFD dans le dialogue avec les pays partenaires et dans les réflexions internationales sur le conseil agricole. C'est dans ce contexte que l'IRAM et le CIRAD ont été mandaté pour la réalisation d'une Note d'orientation sur le conseil agricole dont le résumé est présenté ici.

La Note d'orientation sur le conseil agricole en version complète sera publiée dans les prochains jours par l'AFD dans la collection « Rapports techniques »

SOMMAIRE

Diagnostic et justificatifs	2
Les enjeux de la relance du conseil agricole et recommandations clés.....	3
En conclusion.....	8

Diagnostic et justificatifs

L'offre en conseil agricole est aujourd'hui très en dessous des besoins quantitatifs et qualitatifs des producteurs, des productrices et des autres acteurs des filières et des territoires d'Afrique Sub-saharienne. Certes, certains pays se sont dotés de politiques ou de programmes spécifiques portant sur le conseil agricole, mais leur opérationnalisation est très partielle. Or l'absence de conseil agricole adapté à la diversité des situations aux potentialités différentes (exploitations, territoires et filières) freine le développement économique des pays d'Afrique Sub-saharienne : les rendements agricoles restent globalement faibles, le nombre de ruraux pauvres augmente, les ressources naturelles se dégradent ou se raréfient et la malnutrition reste très élevée. Les importants investissements matériels consentis pour soutenir l'agriculture ne sont en effet pas suffisants pour dynamiser ce développement ; le diptyque infrastructures/équipements – conseil est indispensable. Mais en l'absence de conseil agricole performant ces investissements sont alors mal valorisés et peu pérennes.

Relancer le conseil agricole répond à un triple impératif :

- **Impératif économique** pour améliorer la sécurité alimentaire qui reste une priorité dans bon nombre de pays d'Afrique Sub-saharienne, pour réduire la pauvreté, augmenter les revenus, fournir des emplois, réduire les migrations, valoriser et pérenniser les investissements en agriculture ;
- **Impératif social** pour mieux répartir les revenus au sein des filières et prendre en compte les groupes plus vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes ;
- **Impératif environnemental et sanitaire** pour répondre aux défis du changement climatique, prendre la mesure et réduire les impacts négatifs sur la santé publique et l'environnement de l'utilisation des intrants chimiques et promouvoir les transitions agro-écologiques.

Pour relancer le conseil agricole, il est essentiel **d'éviter les écueils du dogme unique et du transfert d'une méthode « passe partout »**. Il convient plutôt d'adapter les politiques publiques de conseil agricole aux contextes institutionnels, économiques et agraires de chaque pays et chaque région. Par exemple, les champs écoles paysans promus par la FAO ou le conseil à l'exploitation familiale encouragé par l'AFD, sont certes des méthodes intéressantes, mais ne peuvent pas servir de modèles uniques d'intervention.

Au-delà du choix des outils et méthodes, **il faut repenser le cadre d'analyse et de conception du conseil agricole**. Ainsi la notion ou le concept de « **système intégré de conseil agricole** » applicable à différentes échelles (région, pays) permet de concevoir des politiques nationales de conseil cohérentes et des dispositifs de terrain fonctionnels, coordonnés et plus durables. Un **système national de conseil agricole** (figure ci-après) se définit par l'ensemble **des dispositifs de conseil de terrain** gérés et mis en œuvre par différents acteurs publics, privés et de la profession agricole auquel s'ajoutent **des fonctions supports** du système : coordination des dispositifs de conseil et organisation des appuis, animation de réseaux d'échanges, développement d'une ingénierie de financement et gestion des fonds dédiés au conseil, suivi-évaluation en vue de capitaliser et de tirer des leçons des expériences de terrain, renouvellement du SNCA (renouveler les messages, les démarches, les outils) par des recherches sur le sujet, formation des agents, informer et conduire une veille.

Un système national de conseil agricole ne correspond pas à une structure institutionnelle unique¹ mais à un réseau d'institutions et d'acteurs œuvrant tous pour le renforcement des capacités des producteurs/productrices et de leurs organisations professionnelles et pour améliorer la production agricole et la gestion des ressources dans une perspective de développement durable. De plus, ce système intégré de conseil est aussi une composante importante **du système d'innovation** qui permet et facilite les changements techniques et organisationnels voulus et/ou nécessaires du secteur agricole. Le système d'innovation renvoie à l'hypothèse que les changements ne sont effectifs et durables que si un ensemble d'acteurs interagissent pour les co-concevoir et les favoriser.

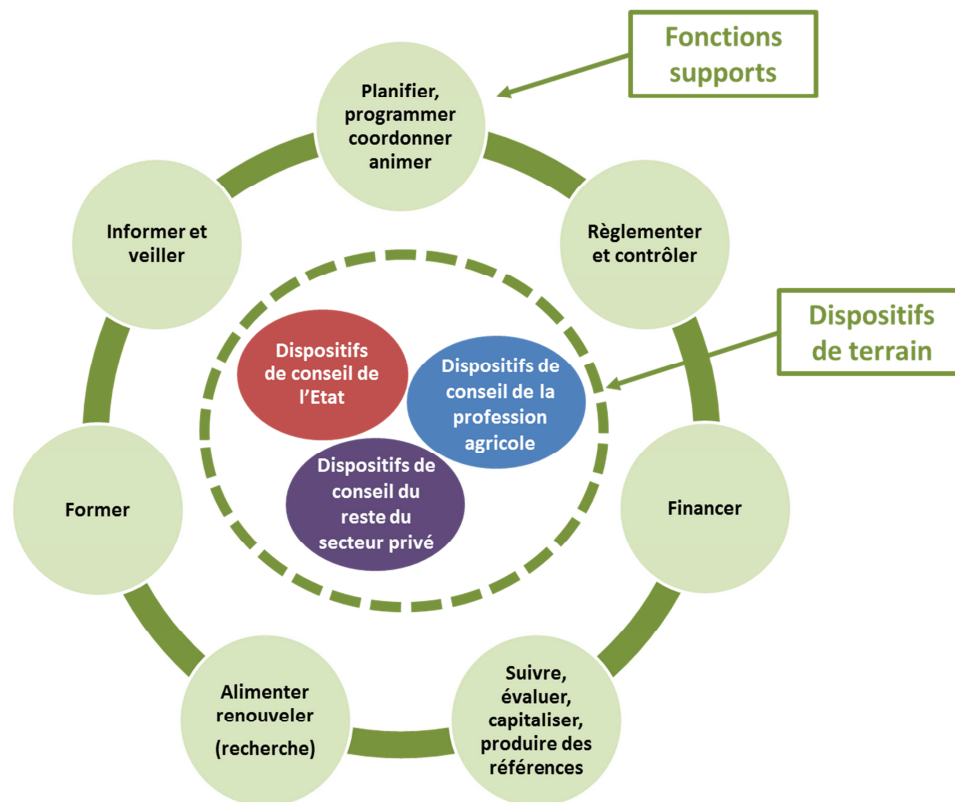


Figure 1: Système intégré de conseil agricole

Les enjeux de la relance du conseil agricole et recommandations clés

L'analyse d'études de cas de dispositifs de conseil de terrain et de politiques publiques permet d'identifier et de caractériser les enjeux essentiels à la relance du conseil agricole.

Façonner une gouvernance partagée entre l'État, la profession agricole et le secteur privé amont et aval

L'enjeu de gouvernance est primordial. D'abord parce que l'enjeu caché derrière la gouvernance du conseil agricole est en fait celui plus large de la **gouvernance des politiques agricoles**, celui de la formulation concertée des politiques publiques, puis de leur éventuelle cogestion. C'est donc la vision de l'agriculture et de la place de l'agriculture dans la société qui est alors en jeu. En Afrique Sub-saharienne le degré de participation de la profession agricole à la formulation des politiques de conseil et à la cogestion des dispositifs de conseil est très variable suivant les pays, avec des cas

¹ De ce fait il ne faut pas le confondre à une agence publique ou semi-publique du conseil comme il en existe dans certains pays et qui correspond à un opérateur du conseil sur le terrain parmi d'autres (comme les opérateurs du privé ou émanant des OP ou des interprofessions). Par ailleurs il est rare que l'agence ait vocation à organiser et à gérer les fonctions support.

d'échec de concertation et d'absence de cogestion, des cas de prémices de concertation et de cogestion et des cas de concertation réussie et de cogestion avérée.

Ensuite, même s'il existe des modalités différentes d'orientations du conseil (conseil orienté par le marché et donc par des acteurs de l'aval, conseil orienté par des priorités sociétales et donc par l'Etat, conseil orienté par la demande et donc par les producteurs), **la participation des producteurs(trices) à la gouvernance du conseil agricole est gage de sens**. L'expérience montre que les choix des modalités du conseil et de ses finalités sont très liés au type d'opérateur qui fournit le conseil.

Ainsi la place des producteurs(trices) dans le conseil agricole doit se raisonner à plusieurs niveaux : depuis la définition de leurs attentes, en passant par la mobilisation de paysans relais ou d'animateurs endogènes dans des dispositifs de conseil de terrain, jusqu'au co-pilotage voire de la cogestion des dispositifs de terrain et du système national de conseil.

Après avoir sécurisé et amélioré l'implication des producteurs(trices) dans la gouvernance du conseil, il faudrait aussi élargir cette gouvernance au secteur privé² pour mieux prendre en compte certaines préoccupations économiques des acteurs des filières, pour mieux articuler conseil, filières et développement économique, et aussi pour renforcer la durabilité des systèmes de conseil par des participations diversifiées à leur financement.

Mobiliser des financements suffisants, durables et vertueux

Un constat s'impose : le conseil coûte cher. Il faut financer les dispositifs de terrain **et** il faut aussi financer les fonctions support. Or l'absence de conseil agricole pourrait bien coûter encore plus cher tant sur les plans économique, social, environnemental que de santé publique.

En Afrique Sub-saharienne on trouve **plusieurs modèles d'affaire** de services de conseil : services gratuits pour les bénéficiaires, services subventionnés partiellement et services payés en totalité par les bénéficiaires. On observe une **dominance forte pour les services gratuits** et une dépendance importante aux financements internationaux. La plupart du temps, hormis quelques cas isolés, **le financement du conseil n'est donc ni suffisant, ni durable, ni vertueux**, or ces trois conditions doivent être satisfaites.

Nonobstant, il existe des cas intéressants où les producteurs(trices) et/ou les filières contribuent déjà de façon significative aux coûts du conseil, et ce dans des contextes variés.

Plusieurs pistes doivent être explorées pour répondre aux enjeux de financement. D'abord **réduire le coût du conseil** sans pour autant faire du conseil *low cost* : supporter les dispositifs privés et OP plus efficaces, supporter des dispositifs existants plutôt qu'en créer de nouveaux, encourager le recours à des animateurs paysans et des paysans relais, développer l'usage des TICs sont des bonnes alternatives pour réduire les coûts du conseil. Ensuite **augmenter les financements publics** reste incontournable, notamment via des fonds dédiés. Une **meilleure articulation conseil – filière est aussi indispensable**, soit au travers de mécanismes financiers sophistiqués encadrés par l'Etat (fonds dédiés alimentés par des taxes parafiscales), soit dans le cadre de partenariats commerciaux entre acteurs de la filière. Cela nécessitera également une **transition entrepreneuriale des OP** et une révision de leurs modèles technico-économiques. Enfin favoriser les **mécanismes vertueux de financement** est également nécessaire avec, par exemple, des contributions des producteurs(trices), la contractualisation, le coût basé sur la qualité, des mécanismes de financement impliquant les IMF et le secteur privé...

Renforcer les capacités des acteurs à tous les niveaux

L'efficacité des activités de conseil dépend largement des compétences - savoir, savoir-faire, savoir-être - des acteurs du conseil (conseillers, coordonnateurs, formateurs, concepteurs des dispositifs et

² Les producteurs et productrices sont bien évidemment des acteurs privés aussi. On fait ici plutôt référence aux autres acteurs des filières (firmes de l'amont et de l'aval notamment).

des démarches) et des bénéficiaires (les producteurs et productrices). Dès lors, la relance du conseil agricole et le renouvellement des démarches **ne peut pas faire abstraction du niveau de compétences des conseillers, de leurs supérieurs ainsi que des producteurs(trices) et de leurs organisations**. Le renforcement des capacités des acteurs est donc un enjeu incontournable pour relancer le conseil agricole.

En Afrique Sub-saharienne une contrainte majeure au conseil est le **faible niveau d’alphabétisation de base de nombreux producteurs** et encore davantage des productrices. Or cette contrainte est souvent négligée par les politiques de conseil sous prétexte qu’elle relève d’autres politiques sectorielles et d’autres ministères.

L’enjeu de **renforcement de capacités se décline différemment suivant les acteurs** au sein des dispositifs de conseil : les concepteurs, les décideurs et les gestionnaires de dispositifs de conseil, les conseillers salariés et les formateurs, les animateurs endogènes (souvent un peu indemnisés) et les paysans relais (le plus souvent complètement bénévoles). Il faut aussi considérer les acteurs dont le conseil n’est pas la fonction principale mais qui en font en marge de leur activité et qui de fait orientent significativement les pratiques des producteurs(trices) : les vendeurs d’intrants, les vétérinaires, les agro-industriels, etc. Or le renforcement des compétences est nécessaire pour tous ces acteurs. Souvent des difficultés sur le terrain ne sont pas seulement liées aux conseillers et à leur expertise mais plutôt aux **carences ou à l’absence de « management »** de ceux-ci. Par ailleurs le conseil suppose une **posture** particulière de la part du conseiller qui n’est pas celle du vulgarisateur. Un SNCA devra donc mobiliser des acteurs différents avec des compétences – savoir, savoir-faire, savoir-être – différentes.

L’enjeu de renforcement de capacités se décline également en **différentes modalités** : formation de base (écoles et universités) des agents, formation professionnelle / formation continue / recyclage des agents, backstopping des agents sur le terrain et échanges entre acteurs.

Enfin certains domaines de compétences sont encore trop peu couverts et doivent être développés : savoir-faire en ingénierie de conseil, développement de chaînes de valeurs³, conseil de gestion, approches inclusives, etc.

Renouveler et renforcer les dispositifs de conseil sur le terrain

Au préalable **une double prise de conscience** est bien souvent nécessaire pour les décideurs politiques :

- D’une part prendre conscience de la **diversité des besoins** des producteurs(trices) et de leurs organisations et les reconnaître : alphabétisation fonctionnelle, conseil technique, conseil de gestion, conseil en organisation, conseil en innovation collective, conseil juridique, comptabilité... Pour chaque forme de conseil le besoin peut-être pour du conseil de base (ou vulgarisation), du conseil avancé ou du conseil expert. Il convient alors d’identifier le **chemin de conseil** à suivre pour chaque type de producteur(trice) ou pour son organisation.
- D’autre part prendre conscience de la **diversité** - et potentiellement de la richesse - des **dispositifs de conseil existant** déjà sur le terrain et les reconnaître : dispositifs de l’Etat (ministères techniques, agences publiques, etc.), dispositifs de la profession agricole (organisations paysannes, chambres d’agriculture, centres de services), dispositifs privés dont le conseil est au cœur de leur mission (cabinets comptables, bureaux d’études, ONG, etc.) ou bien plutôt à la marge de leur activité commerciale (boutiques d’intrants, agro-industries, vétérinaires, etc.).

Cela suppose des diagnostics offres / besoins de conseil qui partent du terrain. On peut alors, au sein d’un SNCA, répondre aux besoins diversifiés des producteurs(trices) au travers de dispositifs variés de conseil, en valorisant au mieux les avantages comparatifs de chacun des dispositifs existant.

³ Ce domaine est semble-t-il mieux couvert en Afrique de l’Est qu’en Afrique de l’Ouest.

Afin d'atteindre une offre qualitativement et quantitativement suffisante il est nécessaire de compter sur tous ces dispositifs.

Au vu du grand nombre de producteurs et productrices concernés par le conseil l'autre défi méthodologique et organisationnel est de pouvoir **articuler des approches normatives/prescriptives et des approches qui visent la co-conception des solutions**. En termes de conception et d'appui aux dispositifs, on fait alors face à deux exigences contradictoires :

- **La quantité et la normalisation** : Toucher le plus grand nombre et la plus grande diversité de bénéficiaires (par souci de développement et d'équité) avec des actions inscrites dans des projets souvent sur des durées courtes. Dans ce cas il faut pouvoir former un maximum de conseillers à moindre coût sur des cycles de formation assez courts. Cela pousse à la simplification et à la normalisation. Les compétences des acteurs du conseil progressent finalement peu et elles se paupérisent rapidement.
- **La qualité et la co-construction** : Développer un conseil adapté à chaque situation et qui vise un renforcement de capacités mais en touchant un nombre de producteurs plus faible. Dans ce cas, il faut pouvoir inscrire le conseil dans la durée, renforcer l'autonomie des dispositifs, donc construire une véritable expertise et ingénierie de « conseil » dans les pays et les régions, mettre en place des cycles et des modalités de formations longues, exigeants en qualité et en niveau d'expertise.

Rôle de la recherche et contribution à l'innovation⁴. Les structures de recherche sont un des acteurs importants des fonctions support d'un SNCA. Elles interagissent fréquemment avec le conseil en appuyant les acteurs du conseil pour innover (innovations organisationnelles et pas seulement techniques), en contribuant à l'évaluation des dispositifs de conseil et enfin, en développant des recherches actions qui peuvent aider les acteurs du conseil à améliorer leurs dispositifs. Par ailleurs, la recherche peut accompagner l'évolution des systèmes techniques. Face aux évolutions rapides du contexte de production, **il ne suffit pas que les producteurs s'adaptent ou gèrent mieux leur exploitation, ils doivent aussi innover** et parfois de façon radicale et rapide. Ces processus d'innovation sont souvent connectés aux projets de la recherche mais celle-ci doit mieux **interagir avec les dispositifs de conseil agricole** sur le terrain et réciproquement.

Les technologies de l'information et de communication (TIC et nouvelles TICs) et le conseil agricole. Les TIC et NTICs connectées à des dispositifs de conseil répondent à 4 objectifs : Diffusion d'informations à un large public via une radio rurale, un site internet, un centre d'appel ou l'envoi de sms, etc. ; Collecte, partage d'informations et conseil pour un public restreint (voir par exemple l'outil d'aide à la décision RiceAdvice) y compris backstopping des conseillers (par leurs superviseurs, par la recherche, pour d'autres personnes ressources) ; Collecte et transmission d'informations aux gestionnaires de dispositifs de conseil et à un SNCA avec des tablettes et smartphones pour du suivi-évaluation et du contrôle (par exemple, suivi de la traçabilité et du respect de cahiers des charges bio ou équitable) ; Echanges de savoirs et de savoir-faire entre des producteurs organisés via des applications de messagerie instantanée sur smartphone et ou les réseaux sociaux.

Bien sûr, au-delà des NTICs, les techniques plus habituelles d'information et de communication (flyers et posters, boîtes à images, flanellographes, théâtres, jeux de rôles, etc) restent toujours pertinentes.

Les NTICs semblent pouvoir constituer une opportunité pour contribuer au changement d'échelle du conseil agricole : possibilité de toucher un nombre important de personnes instantanément, possibilité de mettre en réseau superviseurs, conseillers, animateurs endogènes, paysans relais et paysans, possibilité de combiner messages vocaux, textes, photos, vidéos, etc.. Les NTICs semblent

⁴ La notion de SNCA est à articuler aussi avec celle, plus large, de système d'innovation.

aussi particulièrement pertinentes pour cibler les jeunes. Ainsi les expériences d'utilisation de NTICs en conseil agricole se multiplient depuis quelques années.

Cependant, à ce stade il est trop tôt pour évaluer les effets et les impacts des NTICs sur l'efficacité du conseil et les performances des producteurs. Il est indispensable de poursuivre ces évaluations et l'appui aux concepteurs de démarches de conseil intégrant des NTICs dans la mesure où les agriculteurs et les acteurs des filières sont demandeurs et associés à leur conception.

Des partenariats public-privé peuvent permettre de développer des dispositifs de conseil qui reposeraient à la fois sur les ressources des firmes du secteur privé et des services publics (financement, compétences). Ainsi le secteur privé pourrait diversifier son public cible et ses activités de conseil afin de dépasser le seul objectif économique de vendre plus d'intrants ou d'acheter plus de production. Les questions de qualité de la production (label, garantie sanitaire), de préservation des ressources naturelles et d'inclusion des populations marginalisées pourraient alors être intégrées à ces dispositifs de conseil privés soutenus et contrôlés par la puissance publique.

Suivre et évaluer les activités et les dispositifs de conseil, mesurer les impacts

Dans les pays africains il existe très peu de ressources dans les structures pérennes (ministères, OP, interprofession) dédiées au suivi-évaluation du conseil. Au mieux chaque projet développe son propre dispositif de suivi-évaluation sur le court terme, et encore ce n'est pas toujours le cas. Le suivi-évaluation se concentre alors essentiellement sur les activités, résultats et effets directs du conseil (souci de gestion axée sur les résultats souvent) et la **mesure des impacts** n'est finalement que très rarement réalisée pour plusieurs raisons : par définition elle ne peut pas être réalisée durant les projets, les domaines d'impacts du conseil sont potentiellement très larges (le champ, l'exploitation, la famille, le territoire, les filières, etc.), la question de l'origine des impacts (le conseil ou d'autres facteurs comme le climat, l'évolution des marchés) est complexe.

Pourtant le conseil génère une quantité importante d'informations quantitatives (consommation d'intrants, rendements, revenus, taux d'adoption de pratiques, etc.) et qualitatives (trajectoires de vies, perceptions des producteurs(trices), etc.). Par exemple, la masse de données issues du conseil à l'exploitation familiale (CEF) est importante mais est peu valorisée alors qu'elle pourrait à moindre coût contribuer à l'actualisation d'observatoires des exploitations agricoles.

Les informations fournies par les systèmes de suivi-évaluation (enquête annuelle, données produites par les agriculteurs...) permettraient alors de mieux apprécier les changements rapides et les impacts et ainsi permettraient aux OP, aux décideurs de disposer d'une meilleure connaissance de la réalité pour une construction plus efficiente des politiques et des dispositifs de conseil. Des véritables mesures d'impacts permettraient aussi de convaincre les décideurs de l'utilité du conseil et ainsi de mobiliser davantage de financements. Mais pour arriver à réaliser des études objectives de mesure d'impacts (quantitatifs et qualitatifs) il est nécessaire d'investir des ressources dans la mise au point de méthodologies robustes et applicables dans les pays du Sud et par des compétences locales.

Pour un conseil agricole inclusif des femmes, des jeunes et des autres groupes marginalisés

Le désengagement des jeunes ruraux de l'agriculture pose des questions en termes de sécurité alimentaire, de valorisation des territoires, de durabilité des filières. Les raisons de ce désengagement sont multiples : faible autonomie des jeunes ménages dans les exploitations patriarcales, manque de foncier et de capital de départ, pénibilité du travail, etc. Néanmoins certains programmes de formation et d'installation de jeunes ruraux ont montré tout l'intérêt d'accompagner ces jeunes plutôt que de financer l'installation d'étudiants éloignés du monde rural en recherche d'activités ou de terres. Mais ces programmes ne sont pas nécessairement connectés aux dispositifs de conseil les plus efficaces.

Les femmes fournissent souvent la majeure partie du travail agricole (et de transformation/commercialisation). Renforcer la place des femmes dans le secteur agricole n'est pas chose facile vu la situation de pouvoir des hommes (mariés et âgés). Comme pour les jeunes ruraux,

il conviendrait de développer à la demande des productrices des formes de conseil pour elles qui viendraient compléter les dispositifs actuels de conseil plutôt orientés vers les hommes.

Synthèse des recommandations

Pour répondre à ces enjeux, une série de recommandations est formulée. Elles concernent les différents éléments du système national de conseil agricole (du local au national) et sont présentées dans la figure de la page suivante et détaillées dans ce rapport.

En conclusion

Comment changer d'échelle ?

En Afrique Sub-saharienne, le taux de couverture des producteurs(trices) par les dispositifs de conseil reste globalement très faible. Dès lors se pose la question du changement d'échelle de ces dispositifs. Pour y répondre, les bailleurs et les Etats recherchent trop souvent LE dispositif qui a réussi afin de l'étendre sur tout le territoire ou LA méthode la plus probante à répliquer à grande échelle. **Or la question du changement d'échelle ne devrait pas être abordée et ne sera pas résolue en étendant un modèle unique.**

L'approche « **système intégré de conseil agricole** » permet de dépasser cette limite. Il s'agit alors d'une part de valoriser la multitude de démarches et dispositifs existant sur le terrain et d'autre part de supporter les fonctions support qui contribuent à la performance des dispositifs de terrain. Il ne s'agit donc pas de changer l'échelle d'un dispositif unique, mais de changer d'échelle grâce à la somme de dispositifs divers alimentés, coordonnés, mis en synergie, suivis et contrôlés (fonctions support d'un SNCA).

Une fois ce préalable accepté, plusieurs pistes s'ouvrent pour changer d'échelle. Changer d'échelle implique de mieux segmenter les différentes formes de conseil. Il faut bien sûr du conseil de masse donc assez normatif et probablement prescriptif, mais il faut aussi du conseil co-construit visant le renforcement des capacités des agricultures. Dans beaucoup de dispositifs de conseil apparaissent les figures des « **animateurs paysans** » et des « paysans relais » qui viennent aider ou prendre le relai du conseiller salarié. Le recours à l'animateur paysan et au paysan relai est ainsi vu comme un levier de la démultiplication de l'action (= toucher plus de producteurs) contribuant au changement d'échelle. Mieux articuler le conseil aux autres services agricoles (commercialisation par exemple) est aussi nécessaire car c'est cela qui donne davantage de sens au conseil et cela lui offre aussi un modèle économique plus vertueux et durable. Enfin les NTICs offrent également des possibilités importantes pour le changement d'échelle.

Les six conditions d'une redynamisation du conseil agricole

Afin d'amorcer un cercle vertueux du conseil agricole les conditions suivantes devront être satisfaites :

- **Condition 1 relative à la gouvernance** : acceptation du principe d'une gouvernance partagée du conseil agricole entre l'Etat, la profession agricole et le secteur privé. Cette gouvernance partagée peut alors se façonner progressivement en étapes : d'abord en incluant la profession agricole, puis en intégrant le secteur privé amont et aval. Il s'agit de partager la gouvernance de l'ensemble du SNCA mais aussi de certaines fonctions support clés (par exemple le financement).
- **Condition 2 relative au financement** : financement public suffisant avec des mécanismes vertueux et pérennes. Des fonds dédiés au conseil semblent une bonne alternative, alimentés par le budget de l'Etat, des taxes parafiscales et des bailleurs. Une meilleure articulation du conseil aux filières est aussi indispensable. Le conseil induira alors plusieurs changements positifs qui faciliteront son financement : une transition entrepreneuriale des OP qui seront alors plus à même de couvrir le coût du conseil, une amélioration des performances économiques des exploitations et des filières qui elles aussi contribueront au financement du conseil.

- **Condition 3 relative aux fonctions support** : la reconnaissance, le partage des fonctions supports et leur financement est indispensable car ces fonctions dynamisent les dispositifs de terrain.
- **Condition 4 relative au renforcement de capacité des acteurs** : cela suppose de la formation de base et continue pour les conseillers mais aussi pour les managers des dispositifs et la reconnaissance du métier de conseiller. Concernant les producteurs, et encore davantage les productrices, une condition essentielle est l'amélioration de leur niveau d'alphabétisation ; cette question ne doit pas être mise de côté sous prétexte qu'elle relève d'autres politiques sectorielles ou d'autres ministères.
- **Condition 5 relative à l'inclusion** : en priorité, il s'agit de mieux répondre aux besoins spécifiques des femmes qui sont actuellement très peu couvertes par les dispositifs de conseil. L'effet levier sera alors considérable. Il s'agit aussi de s'intéresser davantage aux jeunes qui délaissent de plus en plus le secteur agricole.
- **Condition 6 relatives aux dispositifs de terrain** : il faut reconnaître la richesse des dispositifs de terrain, en particulier de la profession agricole et du secteur privé. Le changement d'échelle n'est possible qu'en renforçant l'ensemble des dispositifs de terrain.

Pour passer à l'acte et relancer le conseil agricole en Afrique Sub-saharienne

Le constat de la nécessaire relance du conseil agricole a bel et bien été fait dans plusieurs pays. Dans bien des cas cette politique de relance a été finalisée mais pas mis en œuvre faute de financement et de volonté politique. Il semble alors qu'il faille un **élément déclencheur fort, endogène ou exogène**, pour susciter une prise de conscience de la nécessité d'un conseil fort et pluriel adossé à un véritable SNCA. Une fois cette prise de conscience réalisée il faut une **mobilisation conjointe de l'Etat et de la Profession agricole** et se mettre d'accord sur le processus de conception du SNCA à partir des éléments existants. Ce travail conjoint sera d'autant plus facile que la profession agricole est organisée, légitime et reconnue. Le point de départ de cette construction collective est la valorisation dispositifs existants mais faut-il encore les connaître. Cela nécessite donc un diagnostic des besoins de conseil, de l'offre actuelle/ des dispositifs actuels de conseil dans leur diversité, de l'adéquation offres / besoins et des apports des fonctions supports. La réalisation de ce diagnostic doit associer toutes les parties prenantes de la relance du conseil agricole et en particulier les OP et le secteur privé.

Figure 2: Synthèse des recommandations pour relancer le conseil agricole

